

N° 163

# JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 2 JUILLET 1975

Deux heures de l'après-midi

## PRIÈRE

M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le septième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 20 juin 1975, votre Comité a étudié le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976 et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n°s 38 et 39*) est déposé.

*(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 98 aux Journaux)*

M. Douglas (Bruce-Grey), appuyé par M. Condon, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-397, Loi modifiant le Code criminel (destruction volontaire d'anciens drapeaux), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre

d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit autorisé à se rendre à Sarnia (Ontario) et dans les environs, du 6 au 8 juillet 1975, dans le but d'étudier le développement économique des réserves indiennes de la région et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le Comité.  
—*Le président du Conseil privé.*

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit habilité à se transporter d'un lieu à un autre dans les provinces de l'Est et dans le Nord canadien pendant le prochain congé pour faire enquête sur des questions touchant le développement du Nord et les affaires des autochtones et pour visiter des sites historiques et des parcs et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le Comité.  
—*Le président du Conseil privé.*